

21, CENTRALE PARTNERS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3500.010 Euros
Siège social : 9, avenue Hoche - 75008 PARIS
RCS PARIS B 421 257 270

gg B 19/1/14

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 AVRIL 2002**

L'an deux mille deux
Le mardi 16 avril à 10 heures

38580

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social : 9 avenue Hoche - 75008 Paris, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Aimable PAILLART préside la séance en sa qualité de Membre du Conseil de Surveillance.

Messieurs Gérard PLUVINET et Henry HUYGHUES DESPOINTES, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François BARBIER est choisi comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents et acceptants possèdent 33.332 actions, soit plus du quart du capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- la copie de la lettre de convocation
- le rapport du Directoire
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que le rapport du Directoire, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et les conventions visées par l'article L. 225-86 du Code du Commerce
- Approbation desdits comptes et conventions
- Affectation des résultats
- Renouvellement d'Administrateurs
- Nomination d'Administrateurs
- Fixation du montant des jetons de présence

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2001 et avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes, le bilan et ses annexes tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le solde bénéficiaire de l'exercice :

- virement à la Réserve Légale	1.801 Euros
- virement au Report à nouveau	34.217 Euros

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de une année expirant lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002 les mandats de Messieurs Robin Holland-Martin, John Mowinckel et Aimable Paillart.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme membres du Conseil de Surveillance pour une durée de un an Messieurs Alessandro Benetton, Jean-Noël Mirabaud, Franck Boget et Philippe Bouvard. Leur pouvoirs expireront lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale fixe à 28.000 euros par exercice le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance ; cette disposition prendra effet à compter du deuxième semestre de l'exercice 2002.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes et approuve, en tant que de besoin, les opérations concernées.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

*Copie certifiée conforme
à Paris, le 15 mai 2002*

